

# (11) **EP 2 580 980 A1**

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:

17.04.2013 Bulletin 2013/16

(51) Int Cl.: A43C 7/02 (2006.01)

A43B 5/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 12006341.7

(22) Date de dépôt: 08.09.2012

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

**BA ME** 

(71) Demandeur: Salomon S.A.S. 74370 Metz-Tessy (FR)

(72) Inventeur: **Donnadieu**, **Thierry 74330 Sillingy** (FR)

(30) Priorité: 12.10.2011 FR 1103100

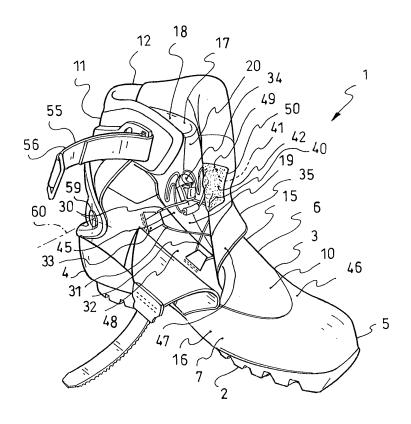
### (54) Chaussure à tige améliorée

(57) Chaussure (1) comprenant un semelage externe (2) et une tige (3), la chaussure (1) s'étendant en longueur depuis un talon (4) jusqu'à une extrémité avant (5), en largeur entre une partie latérale (6) et une partie médiale (7), et en hauteur depuis le semelage externe (2) jusqu'à une extrémité supérieure (12) de la tige (3),

la tige (3) comprenant un quartier latéral (15) et un quartier médial (16), la chaussure (1) comprenant un premier dispositif de serrage (30) qui lui-même comprend un lien (31, 32) et un mécanisme de blocage rapide (34), la chaussure (1) comprenant un rabat de couverture (35).

Le rabat (35) délimite un volume de rangement (40) apte à accueillir le mécanisme de blocage rapide (34).





[0001] L'invention se rapporte à une chaussure, notamment de sport, et concerne plus particulièrement une chaussure destinée à la pratique du ski, de la marche sportive, ou de l'athlétisme.

1

[0002] Cette chaussure peut être utilisée dans des domaines tels que le ski de fond ou de télémark, la marche ou la course à plat ou en montagne, l'alpinisme ou encore le surf sur neige, la raquette à neige, le patin à roues, la planche à roues, le cyclisme, un sport de balle, ou autre. [0003] La chaussure peut comprendre une tige basse ou une tige haute. Dans chaque cas il est généralement souhaitable que le pied d'un utilisateur soit suffisamment maintenu. En effet, un bon maintien du pied dans la tige permet une meilleure utilisation.

[0004] Par exemple avec une chaussure souple, telle qu'utilisée pour la pratique du ski de fond, un maintien suffisant facilite la transmission d'informations sensorielles ou le déroulement du pied. Dans cet esprit un dispositif de serrage de la tige est destiné à maintenir le pied d'un utilisateur, notamment au niveau du cou-de-pied.

[0005] Traditionnellement un dispositif de serrage comprend, d'une part, un lien ou lacet et, d'autre part, des liaisons du lacet à la tige. Ces liaisons sont matérialisées par des passants, associés à des parties ou quartiers latéral et médial de la tige. Le lacet suit un chemin qui le mène alternativement d'un quartier à l'autre. Ainsi il suffit de tirer sur le lacet pour rapprocher les quartiers et serrer la tige. Ensuite, le blocage du lacet maintient le serrage. Il est à cet effet connu d'employer un mécanisme de blocage rapide, qui présente des avantages comme la facilité ou la rapidité de mise en oeuvre.

[0006] Il est également souhaitable que le pied de l'utilisateur soit protégé des éventuels risques d'intrusion de corps étrangers, comme de l'eau ou de la neige, dans la chaussure. Pour cela il est connu de faire appel à un rabat de couverture, rabat destiné à occulter en partie au moins une ouverture de chaussage, au niveau du dispositif de serrage. Ainsi le rabat est apte à couvrir le lacet, le mécanisme de blocage rapide, et des zones de quartiers de la tige. Cet agencement met l'utilisateur dans de bonnes conditions de pratique, parce que le pied est bien tenu dans la chaussure et protégé des intrusions.

[0007] Il est apparu malgré tout que, si les conditions d'utilisation sont bonnes, elles pourraient néanmoins être encore meilleures. En effet, il arrive parfois qu'un utilisateur ressente une gêne en ce qui concerne la mobilité du pied par rapport au bas de jambe. Par exemple en flexion, c'est-à-dire quand la jambe s'incline dans un sens de rapprochement du pied, la liberté de mouvement est gênée par le rabat. Ce dernier, même s'il est très utile par ailleurs, constitue un obstacle à certains mouvements relatifs du pied par rapport à la jambe, en flexion ou pour certaines rotations. En fait des plis se forment au niveau du rabat, plis qui rigidifient ce dernier pour altérer sa souplesse. Autrement dit le rabat n'épouse pas suffisamment la forme du pied, et il s'ensuit que c'est la

souplesse de la tige au sens large qui est altérée. De ce fait, la liberté de mouvement du pied est altérée.

[0008] Par rapport à cela l'invention a pour but général l'amélioration de la tige d'une chaussure. Plus précisément l'invention cherche à réduire, voire à supprimer, la gêne occasionnée par le rabat d'une chaussure munie, par ailleurs, d'un dispositif de serrage avec mécanisme de blocage rapide d'un lien de serrage. En d'autres termes il s'agit d'améliorer le confort de la chaussure.

[0009] Un but complémentaire de l'invention est d'améliorer la mise en oeuvre du dispositif de serrage malgré la présence du rabat.

[0010] Pour ce faire l'invention propose une chaussure comprenant un semelage externe et une tige, la chaussure s'étendant en longueur depuis un talon jusqu'à une extrémité avant, en largeur entre une partie latérale et une partie médiale, et en hauteur depuis le semelage externe jusqu'à une extrémité supérieure de la tige, la tige comprenant un quartier latéral et un quartier médial, la chaussure comprenant un premier dispositif de serrage qui lui-même comprend un lien et un mécanisme de blocage rapide, la chaussure comprenant un rabat de

[0011] La chaussure selon l'invention est caractérisée de manière générale par le fait que le rabat délimite un volume de rangement apte à accueillir le mécanisme de blocage rapide. Par exemple, la chaussure selon l'invention est caractérisée par le fait que le rabat présente une première ouverture, le mécanisme de blocage rapide prenant place au niveau de la première ouverture du rabat lorsque le dispositif de serrage serre le lien, et par le fait qu'un panneau est disposé au niveau de la première ouverture pour fermer celle-ci en enveloppant le mécanisme de blocage. Ainsi le panneau délimite le volume de rangement du mécanisme de blocage.

[0012] Le panneau délimite une poche de rangement du mécanisme de blocage au niveau de l'ouverture du rabat. Parce qu'elle couvre le mécanisme, la poche ménage un volume de rangement en saillie du côté extérieur du rabat. Il s'ensuit que ce dernier conserve sa forme naturelle lorsqu'il est appliqué sur le reste de la tige, en regard du dispositif de serrage. On peut dire par corolaire que, contrairement à ce qui se produit avec une chaussure selon l'art antérieur, le mécanisme de blocage ne crée pas ici une déformation locale du rabat dans un sens de saillie vers l'extérieur. C'est pourquoi sur la chaussure de l'invention le rabat est à même d'épouser les courbures de la tige, au niveau du dispositif de serrage et au niveau des quartiers. En d'autres termes le rabat ne forme pas ou peu de plis lorsqu'il est appliqué sur le reste de la tige, au moins quand la jambe n'est pas fléchie. Il s'ensuit que les déformations réversibles du rabat, qui se manifestent par pliage, sont liées principalement aux flexions de la jambe relativement au pied. En effet, une flexion peut faire plier une partie du rabat. Mais cet état plié est minimal, puisqu'avant le pliage les courbures du rabat sont régulières. Nous ne sommes pas dans un cas où le pliage consécutif à une flexion, ou à un autre mou-

40

45

50

35

vement, s'ajoute à une déformation de départ qui serait due à un bossage créé par le mécanisme de blocage, comme dans l'art antérieur.

**[0013]** Ainsi un avantage qui découle de l'invention est une plus grande liberté de mouvement du pied par rapport à la jambe. Notamment, les mouvements de flexion ne sont pas gênés, ou le sont peu.

**[0014]** On verra mieux par la suite que la chaussure selon l'invention améliore la mise en oeuvre du dispositif de serrage malgré la présence du rabat.

**[0015]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à l'aide de la description qui va suivre, en regard du dessin annexé illustrant, selon des formes de réalisation non limitatives, comment l'invention peut être réalisée, et dans lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective avant d'une chaussure selon une première forme de réalisation de l'invention, dans un cas où le rabat est plaqué sur le reste de la tige,
- la figure 2 est une vue en perspective avant de la chaussure de la figure 1, dans un cas où le rabat est écarté du reste de la tige,
- la figure 3 est une coupe partielle selon III-III de la figure 1,
- la figure 4 est une vue en perspective avant d'une chaussure selon une deuxième forme de réalisation de l'invention, dans un cas où le rabat est plaqué sur le reste de la tige.

**[0016]** La première forme de réalisation qui va être décrite après concerne plus spécialement des chaussures pour la pratique du ski de fond, ou de télémark. Cependant l'invention s'applique à d'autres domaines tels que ceux évoqués avant.

[0017] La première forme est décrite ci-après à l'aide des figures 1 à 3.

[0018] Comme le montre la figure 1, une chaussure de ski de fond est 1 prévue pour accueillir le pied de l'utilisateur.

[0019] De manière connue, la chaussure 1 comprend un semelage externe 2 et une tige 3. La chaussure 1 s'étend en longueur depuis une extrémité arrière ou talon 4 jusqu'à une extrémité avant ou pointe 5, et en largeur entre une partie latérale 6 et une partie médiale 7.

**[0020]** Telle que représentée la tige 3 comprend une première portion ou portion basse 10, prévue pour entourer le pied, ainsi qu'une deuxième portion ou portion haute 11, prévue pour entourer la cheville. Cependant, il pourrait être envisagé une tige comprenant seulement la portion basse.

[0021] Selon la première forme de réalisation décrite, la chaussure 1 s'étend en hauteur depuis le semelage externe 2 jusqu'à une extrémité supérieure 12, c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité libre de la portion haute 11 ou de la tige 3.

[0022] La chaussure 1 est structurée pour permettre une bonne flexion de la jambe ou un bon déroulement

du pied, ainsi que la transmission d'informations sensorielles ou d'impulsions de conduite. C'est pourquoi la tige 3 est relativement souple. Le semelage quant à lui peut être relativement rigide, ou bien plus souple.

[0023] La chaussure 1, en fait la tige 3, comprend un quartier latéral 15 et un quartier médial 16. Les quartiers 15, 16 sont destinés à couvrir le pied et, à ce titre, sont respectivement des éléments constitutifs des parties latérale 6 et médiale 7.

[0024] Bien entendu les quartiers 15, 16 sont solidarisés à la semelle par des techniques connues telles que le collage, la couture, ou tout équivalent. Les quartiers 15, 16 sont agencés de façon que la chaussure 1 présente une ouverture de chaussage 17. Comme on le voit mieux sur la figure 2, celle-ci 17 s'étend depuis l'extrémité supérieure 12 vers l'extrémité avant 5. Du côté de l'extrémité supérieure 12 l'ouverture 17 présente une subdivision supérieure 18 destinée à laisser passer le pied, et aussi à entourer la cheville après chaussage. Au niveau du cou-de-pied, entre l'extrémité supérieure 12 et l'extrémité avant 5, l'ouverture 17 présente une subdivision inférieure 19 qui autorise une variation de dimension de l'ouverture et du volume de chaussage. Bien entendu, les subdivisions supérieure 18 et inférieure 19 se prolongent l'une l'autre.

**[0025]** On remarque que le talon 4 correspond bien sûr à l'extrémité arrière de la tige 3, mais aussi par extension à la partie de la tige située immédiatement au-dessus du semelage, et à l'aplomb de la subdivision supérieure 18 de l'ouverture 17. Le talon 4 de la chaussure enveloppe le talon de l'utilisateur.

[0026] On observe que la tige 3 comprend une languette 20. Cette dernière 20 est disposée entre les quartiers latéral 15 et médial 16, au niveau de la subdivision inférieure 19 de l'ouverture 17, pour donner à la tige 3 sa continuité. Cependant il pourrait être prévu de ne pas utiliser de languette. Dans ce cas les quartiers 15, 16 peuvent rester séparés ou se superposer. Ou encore un soufflet peut relier l'un à l'autre les quartiers.

[0027] La chaussure 1 comprend encore un premier dispositif de serrage 30, prévu pour réduire l'ouverture de manière réversible. En d'autres termes le dispositif de serrage 30 permet de serrer la tige 3 de manière réversible.

[0028] Comme il est connu de l'homme du métier, le premier dispositif de serrage 30 comprend par exemple un premier lien 31, un deuxième lien 32, ainsi que des liaisons 33 des liens à la tige 3. Bien entendu chaque lien chemine d'un quartier 15, 16 à l'autre au niveau de la subdivision inférieure 19. Cette structure permet d'exercer un serrage réversible de la tige 3 vers le cou-de-pied, au niveau de la subdivision inférieure 19 de l'ouverture 17. Ainsi il est possible d'exercer un serrage sur le pied de l'utilisateur. On précise au passage que les liens peuvent être distincts, ou se prolonger l'un l'autre pour former un lien unique. Pour maintenir le serrage du dispositif 30, et donc de la tige 3, la chaussure 1 est munie d'un mécanisme de blocage rapide 34. Ce dernier

50

25

40

45

n'est pas décrit en détail ici, mais on peut déjà préciser, comme on le verra mieux par la suite, qu'il 34 se place en saillie sur la languette 20 lorsque le dispositif 30 est serré. On précise également, en parallèle, que le mécanisme de blocage rapide des liens permet aussi leur déblocage rapide.

[0029] En complément, la chaussure 1 comprend un rabat de couverture 35 prévu pour améliorer l'étanchéité de la chaussure. Le rabat 35 couvre de manière réversible le dispositif de serrage 30. De manière plus précise et non limitative, selon la première forme de réalisation, le rabat 35 s'étend d'un quartier 15, 16 à l'autre en direction transversale. Le rabat 35 s'étend aussi au niveau de la portion basse 10 et de la portion haute 11. Au final, le rabat 35 couvre au moins les surfaces frontales des parties basse 10 et haute 11. Cela évite, ou au moins réduit de manière significative, l'intrusion de corps étrangers dans la tige 3.

[0030] Selon l'invention, comme on le comprend à l'aide des figures 1 à 3, le rabat 35 délimite un volume de rangement 40 apte à accueillir le mécanisme de blocage rapide 34. De manière non limitative, le rabat 35 présente une première ouverture 41, le mécanisme de blocage rapide 34 prenant place au niveau de la première ouverture 41 du rabat lorsque celui-ci est plaqué sur le reste de la tige et lorsque le dispositif de serrage 30 serre le lien 31, 32, et un panneau 42 est disposé au niveau de la première ouverture 41 pour fermer celle-ci en enveloppant le mécanisme de blocage 34.

[0031] Le panneau 42 contourne la saillie formée par le mécanisme de blocage 34, comme on l'a vu avant, pour que le rabat 35 puisse couvrir de façon homogène le dispositif de serrage 30 et des subdivisions des quartiers latéral 15 et médial 16. En fait le panneau 42 délimite ici le volume de rangement 40 pour le mécanisme de blocage. Il s'ensuit que, lorsqu'il est appliqué sur les quartiers 15, 16, le rabat 35 présente des courbes régulières. En d'autres termes le rabat 35 ne forme pas de plis. C'est pourquoi il ne s'oppose pas, ou seulement très peu, à des déformations de la tige 3 liées à la conduite. Il s'agit par exemple de déformations liées à la flexion de la jambe vers le pied. En fait la tige 3 conserve la totalité ou l'essentiel de la souplesse qui lui est conférée à la fabrication. Il en découle avantageusement que l'utilisateur n'est pas gêné pendant la conduite.

[0032] Selon la première forme de réalisation décrite de l'invention, le premier dispositif de serrage 30 s'étend au niveau de la portion basse 10 de la tige 3. Cela permet un serrage réversible de la tige 3 entre l'extrémité avant 5 et la jonction 45 des portions basse 10 et haute 11. Cette jonction est une subdivision incurvée de la tige, et se situe en regard du cou-de-pied et du pli de flexion. Le serrage de la portion basse 10 favorise un maintien du pied en appui vers le semelage externe 2, pour une plus grande précision de conduite.

[0033] De manière non limitative, la première ouverture 41 du rabat 35 est située à la jonction 45 de la portion basse 10 et de la portion haute 11 de la tige 3. Parce

qu'il prend place au niveau de la première ouverture 41, le mécanisme de blocage amovible 34 se retrouve à la jonction des portions basse 10 et haute 11 lors du serrage du premier dispositif de serrage 30. En fait le mécanisme de blocage 34 prend place, dans l'ouverture 41, en regard du cou-de-pied et/ou du pli de flexion. Cela signifie aussi que le mécanisme de blocage 34 est l'élément le plus reculé, à partir de l'extrémité avant 5, du dispositif de serrage 30. Cette position reculée, près de la jambe de l'utilisateur, facilite la manipulation du mécanisme. On observe encore que le rabat 35 peut rester plaqué contre les quartiers latéral 15 et médial 16, lorsque le dispositif de serrage 30 serre la portion basse 10. C'est pourquoi le rabat 35 conserve sa forme naturelle, qui est celle de la tige 3 et que, en conséquence, cette dernière garde sa souplesse naturelle. On peut dire que la présence du mécanisme de blocage 34 ne perturbe pas la mise en place du rabat 35, grâce à la première ouverture 41.

[0034] Toujours selon la première forme de réalisation décrite, le rabat 35 est flexible, pour pouvoir être appliqué sur les quartiers 15, 16 et, aussi, pour pouvoir être écarté et donner un plus grand accès à l'ouverture de chaussage 17. Le rabat 35 est inextensible, de façon à favoriser une répétitivité de mise en place. Cependant, il pourrait alternativement être prévu que le rabat soit extensible.
[0035] Par la forme qui lui est conférée, le rabat 35 est

apte à s'étendre en regard de la portion basse 10 et en regard de la portion haute 11. En fait le rabat s'étend en regard de la subdivision inférieure 19 de l'ouverture de chaussage 17, et au moins en partie en regard des quartiers latéral 15 et médial 16. Cela préserve la tige 3 d'intrusions de corps étrangers, comme l'eau ou la neige.

[0036] De manière non limitative, le rabat 35 présente plusieurs subdivisions 46, 47 d'épaisseur et/ou de souplesse différente. Cette dernière caractéristique, la souplesse, est l'aptitude à la flexion. Il est par exemple prévu que le rabat 35 comprenne une subdivision latérale 46 relativement épaisse, ou avec une souplesse limitée, ainsi qu'une subdivision médiale 47 relativement fine, en l'occurrence plus souple que la subdivision latérale 46. On le verra mieux par la suite, les différences de souplesse au niveau des subdivisions 46, 47 augmente l'aptitude du rabat 35 à épouser la forme des quartiers 15, 16, ou la forme de la subdivision inférieure 19 de l'ouverture de chaussage 17.

[0037] Ici le rabat 35 présente une deuxième ouverture 48, laquelle est longitudinale. Cette ouverture permet un dégagement transversal du rabat 35, pour faciliter un accès au premier dispositif de serrage 30, et pour faciliter aussi un chaussage ou un déchaussage.

[0038] De manière non limitative, la deuxième ouverture 48 du rabat 35 est disposée au niveau de la partie médiale 7 de la tige 3. Cela permet une application manuelle du rabat 35, sur les quartiers 15, 16, à l'aide d'une main située du côté opposé au pied. Par exemple, le rabat 35 d'une chaussure gauche est appliqué par simple traction de la main droite. Ainsi la localisation médiale de la deuxième ouverture 48 rend facile la mise en place du

55

20

30

40

45

50

55

rabat. Bien entendu, d'autres dispositions de l'ouverture 48 peuvent être prévues. Par exemple, l'ouverture 48 peut être orientée pour former un angle par rapport à la direction longitudinale de la chaussure.

[0039] Pour faciliter encore la mise en place, et de manière non limitative, l'invention a prévu que le panneau 42 associé à la première ouverture 41 est extensible de manière réversible. Ce panneau est par exemple fabriqué à partir de tissu qui comprend des fils extensibles de manière réversible, ou encore fabriqué avec une couche élastique comme du caoutchouc, ou autre. Il s'ensuit que le panneau 42 épouse la forme du mécanisme de blocage 34 au plus près lorsque le rabat 35 est appliqué sur les guartiers 15, 16, et que le premier dispositif 30 serre la portion basse 10. En effet, ces conditions placent le mécanisme 34 dans la première ouverture 41. Il aurait différemment pu être prévu une forme de réalisation où le panneau 42 associé à la première ouverture 41 est inextensible. Dans ce cas il se présente plutôt sous la forme d'un boîtier en saillie sur le rabat 35, au niveau de la première ouverture 41. Le boîtier ferme l'ouverture 41 en même temps qu'il loge le mécanisme de blocage 34, toujours dans l'esprit de laisser au rabat 35 la possibilité d'épouser la forme naturelle de la tige 3. En d'autres termes le boîtier délimite le volume de rangement.

[0040] En retour à la première forme de réalisation, l'invention prévoit que le panneau 42 ferme la première ouverture 41 de façon permanente. Cela optimise l'étanchéité du rabat 35, en s'opposant de façon complète à la pénétration de corps étrangers dans la tige. Il s'agit notamment de protéger l'ouverture de chaussage 17, et aussi de préserver le mécanisme de blocage 34.

**[0041]** De manière non limitative le panneau 42 est solidarisé, par exemple par une ou plusieurs coutures 49, à la totalité de la périphérie 50 de la première ouverture 41. Cela rend sa mise en place simple et rapide. Il aurait cependant alternativement pu être prévu d'autres moyens de solidarisation, comme un collage, un emboîtement, ou autre.

[0042] On observe en complément que la chaussure 1 comprend un deuxième dispositif de serrage 55 situé au niveau de la portion haute 11 de la tige 3. Son rôle est de compléter le serrage de la tige 3, sachant que le premier dispositif 30 serre déjà la portion basse 10. Au final c'est l'intégralité de la tige 3 qui peut être serrée de manière réversible. Un avantage associé aux deux dispositifs 30, 55 est la possibilité de serrer, ou de desserrer, les deux portions indépendamment l'une de l'autre. Par exemple, il est possible de desserrer seulement la portion haute, pour soulager le bas de jambe, tout en conservant une tenue de pied.

**[0043]** De manière non limitative, le deuxième dispositif de serrage 55 comprend une sangle 56, laquelle peut être tendue avec plus ou moins de force. Le maintien en position de la sangle est effectué par exemple à l'aide d'un levier 57. Cela confère au deuxième dispositif de serrage 55 une structure simple, facile d'utilisation.

[0044] Selon la première forme de réalisation toujours,

la deuxième portion 11 ou portion haute de la tige 3 comprend un collier 58 solidarisé au reste de la tige 3 par une articulation 59. Celle-ci est réalisée par tout moyen connu de l'homme du métier, selon un axe transversal 60 de la chaussure. Cet agencement permet un maintien transversal du bas de jambe par rapport au pied. En conséquence les appuis transversaux, liés à a conduite d'un ski, sont plus précis.

**[0045]** La deuxième forme de réalisation est présentée ci-après à l'aide de la figure 4. Pour des raisons de commodité, les éléments communs avec la première forme sont désignés par les mêmes références. Ainsi seules les différences sont mises en évidence.

[0046] On retrouve donc, pour la deuxième forme, une chaussure 1. Celle-ci comprend notamment un semelage externe 2 et une tige 3, avec une portion basse 10 et une portion haute 11. La chaussure comprend encore un rabat 35, lequel présente une première ouverture 41 pour un mécanisme de blocage 34.

[0047] Ce qui est spécifique à la deuxième forme de réalisation, c'est que l'ouverture peut être fermée ou ouverte indépendamment de la position du rabat 35. A cet effet, la chaussure 1 comprend un panneau 62 qui ferme la première ouverture 41 de façon intermittente. Ce panneau 62 est par exemple constitué d'une pièce souple faite à l'aide de tissu, de cuir, ou de tout matériau équivalent. Le panneau 62 est solidarisé au rabat 35 à la manière d'une porte, ce qui permet d'ouvrir ou de fermer l'ouverture 41. La chaussure 1 comprend un moyen de fermeture amovible 63, réalisé par exemple avec deux subdivisions de tissu, dont l'une 64 est couverte de boucles et l'autre 65 de crochets. L'une des subdivisions est solidarisée au rabat 35, tandis que l'autre est solidarisée au panneau 62. Cette forme de réalisation permet si besoin un accès direct au mécanisme de blocage 34, sans écartement du rabat 35.

[0048] Dans tous les cas l'invention est réalisée à partir de matériaux et selon des techniques de mise en oeuvre connus de l'homme du métier.

**[0049]** Bien entendu l'invention n'est pas limitée aux formes de réalisation ci-avant décrites, et comprend tous les équivalents techniques pouvant entrer dans la portée des revendications qui vont suivre.

**[0050]** En particulier, la première ouverture 41 peut être localisée ailleurs qu'à la jonction des portions basse 10 et haute 11.

## Revendications

1. Chaussure (1) comprenant un semelage externe (2) et une tige (3), la chaussure (1) s'étendant en longueur depuis un talon (4) jusqu'à une extrémité avant (5), en largeur entre une partie latérale (6) et une partie médiale (7), et en hauteur depuis le semelage externe (2) jusqu'à une extrémité supérieure (12) de la tige (3), la tige (3) comprenant un quartier latéral (15) et un quartier médial (16), la chaussure (1) com-

15

35

40

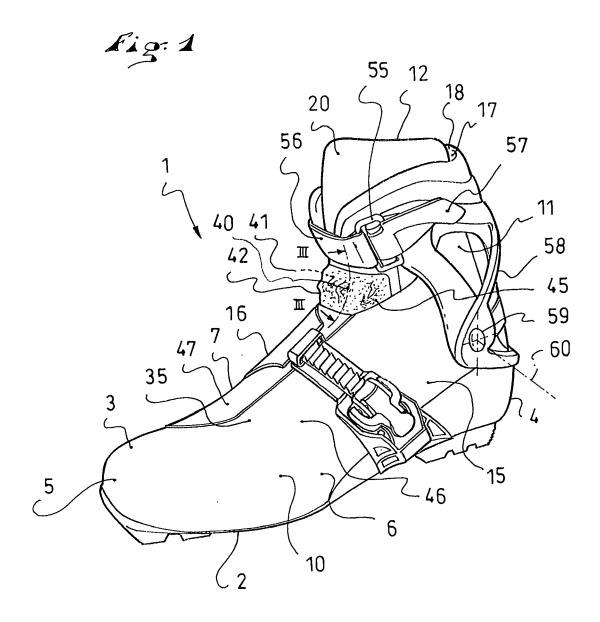
45

prenant un premier dispositif de serrage (30) qui luimême comprend un lien (31, 32) et un mécanisme de blocage rapide (34), la chaussure (1) comprenant un rabat de couverture (35),

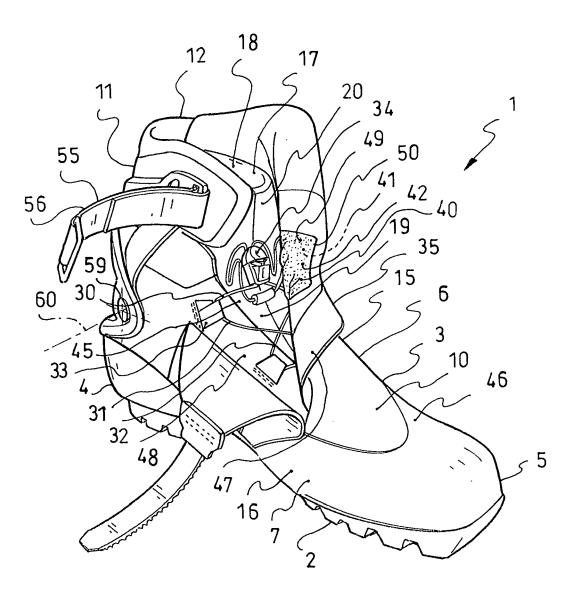
caractérisée par le fait que le rabat (35) délimite un volume de rangement (40) apte à accueillir le mécanisme de blocage rapide (34).

- 2. Chaussure (1) selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le rabat (35) présente une première ouverture (41), le mécanisme de blocage rapide (34) prenant place au niveau de la première ouverture (41) du rabat (35) lorsque le dispositif de serrage (30) serre le lien (31, 32), et par le fait qu'un panneau (42, 62) est disposé au niveau de la première ouverture (41) pour fermer celle-ci en enveloppant le mécanisme de blocage (34).
- 3. Chaussure (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisée par le fait que la tige (3) comprend une portion basse (10) et une portion haute (11), et par le fait que le premier dispositif de serrage (30) s'étend au niveau de la portion basse (10) de la tige (3).
- 4. Chaussure (1) selon la revendication 3, caractérisée par le fait que la première ouverture (41) du rabat (35) est située à la jonction (45) de la portion basse (10) et de la portion haute (11) de la tige (3).
- Chaussure (1) selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que le rabat (35) est inextensible.
- 6. Chaussure (1) selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisée par le fait que le rabat (35) est apte à s'étendre en regard de la portion basse (10) et en regard de la portion haute (11) de la tige (3).
- 7. Chaussure (1) selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée par le fait que le rabat (35) présente plusieurs subdivisions (46, 47) d'épaisseur et/ou de souplesse différente.
- 8. Chaussure (1) selon l'une des revendications 2 à 7, caractérisée par le fait que le rabat (35) présente une deuxième ouverture (48), laquelle est longitudinale.
- 9. Chaussure (1) selon la revendication 8, caractérisée par le fait que la deuxième ouverture (48) est disposée au niveau de la partie médiale (7).
- 10. Chaussure (1) selon l'une des revendications 2 à 9, caractérisée par le fait que le panneau (42, 62) associé à la première ouverture (41) est extensible de manière réversible.
- 11. Chaussure (1) selon l'une des revendications 2 à 9,

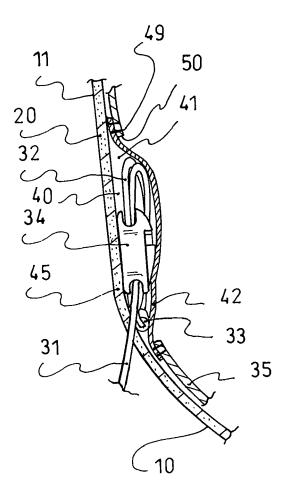
- caractérisée par le fait que le panneau (42, 62) associé à la première ouverture (41) est inextensible.
- **12.** Chaussure (1) selon l'une des revendications 2 à 11, caractérisée par le fait que le panneau (42) ferme la première ouverture (41) de façon permanente.
- **13.** Chaussure (1) selon l'une des revendications 2 à 11, caractérisée par le fait que le panneau (62) ferme la première ouverture (41) de façon intermittente.
- 14. Chaussure (1) selon l'une des revendications 3 à 13, caractérisée par le fait qu'elle comprend un deuxième dispositif de serrage (55) situé au niveau de la portion haute (11) de la tige (3).
- **15.** Chaussure (1) selon la revendication 14, **caractérisée par le fait que** le deuxième dispositif de serrage (55) comprend une sangle (56).
- **16.** Chaussure (1) selon l'une des revendications 3 à 15, caractérisée par le fait que la deuxième portion (11) de la tige (3) comprend un collier (58) solidarisé au reste de la tige (3) par une articulation (59).



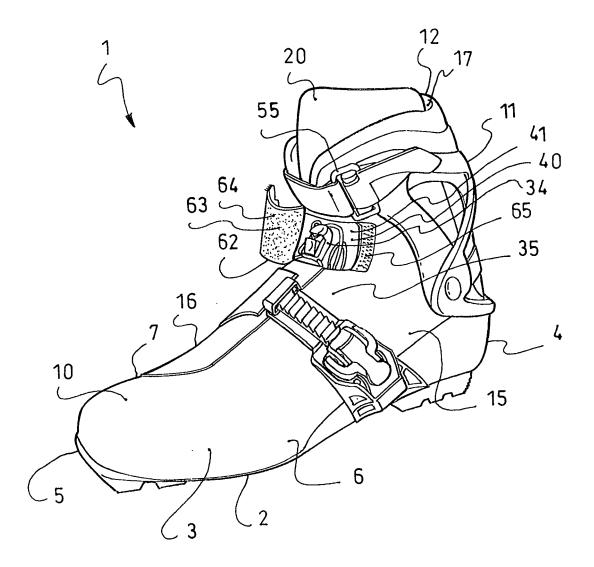














## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 12 00 6341

Catégorie	Citation du document avec des parties pertin	indication, en cas de besoin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)	
Х	EP 2 052 636 A1 (SA 29 avril 2009 (2009	LOMON SAS [FR])	1,3,5-9, 16	` ,	
Х	EP 0 629 793 A1 (SA 21 décembre 1994 (1 * colonnes 1-5; fig	994-12-21)	1,3-9, 14,15		
х	EP 1 917 873 A2 (SA 7 mai 2008 (2008-05 * alinéa [0001] - a 1-4 *	LOMON SA [FR]) -07) linéa [0034]; figures	1,3,5-9		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)  A43C A43B	
	ésent rapport a été établi pour tou .ieu de la recherche	ites les revendications  Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
	La Haye	16 janvier 2013	0e1	schläger, Holger	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		S T: théorie ou princ E: document de br date de dépôt oi avec un D: cité dans la den L: cité pour d'autre	T : théroire ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons  & : membre de la même famille, document correspondant		

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 12 00 6341

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de Les directions de la control d

16-01-2013

EP 2052636  EP 0629793	A1	29-04-2009	CN	101416801 A	
EP 0629793			EP FR RU US	2052636 A1 2922416 A1 2008141960 A 2009100717 A1	29-04-200 29-04-200 24-04-200 27-04-201 23-04-200
	A1	21-12-1994	AT DE DE EP FI FR JP JP NO US	165144 T 69409579 D1 69409579 T2 0629793 A1 942985 A 2706743 A1 3429066 B2 7016105 A 942236 A 5477593 A	15-05-199 20-05-199 13-08-199 21-12-199 22-12-199 30-12-199 22-07-200 20-01-199 22-12-199 26-12-199
EP 1917873	A2	07-05-2008	AT DE EP EP FR NO US	391431 T 602005005862 T2 1559338 A2 1917873 A2 2865616 A1 325911 B1 2005166426 A1	15-04-200 04-06-200 03-08-200 07-05-200 05-08-200 18-08-200 04-08-200

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460